

Le petit Susurrien

Bulletin municipal de la commune de JUJURIEUX
Numéro 71 – 04 2023
www.jujurieux.fr - Panneau Pocket - Facebook

⇒ Budget :

L'année 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement (dépenses réelles–recettes réelles) important. Ceci s'explique par des ventes de bois exceptionnelles du fait que les travaux sur les chemins du massif de Charmontay sont enfin terminés !

Malheureusement cet excédent ne permettra pas de faire des travaux supplémentaires. En effet, le surcoût du gaz (prix de 2022 multiplié par 3,4) va consommer toute cette recette exceptionnelle.

Malgré un regard attentif sur les dépenses des différents services, le budget est difficile à équilibrer.

Des travaux d'investissement sont toutefois prévus cette année 2023. Voici les principaux :

- fin de la modification du PLU ;
- au cimetière, suite au travail réalisé par 4 élus et une secrétaire, plusieurs concessions n'ont pas été renouvelées. Certaines tombes seront exhumées cette année.
- rénovation d'un logement à la conciergerie du château de Valence ;
- mise aux normes de l'électricité de la halle ;
- création d'une fresque en partenariat avec le centre social « Le Cocon ». Travail en lien avec des jeunes de la commune ;
- A Chaux, premiers aménagements sur la place du Plâtre (parking et desserte des maisons du fond de la place) et abri de bus à côté du transformateur.

Et deux gros chantiers :

- la mise en conformité secours incendie de l'hôtel de ville pour une estimation de 200 000 euros
- la voirie avec la création d'un réseau d'eaux pluviales pour 1 million d'euros rue de Bir Hakeim couplée avec des travaux de réfection du réseau d'eau potable et d'eaux usées pour 1.5 millions d'euros pour le budget eau-assainissement

Sur ce dernier budget, nous investirons également dans des travaux de sécurisation de distribution d'eau potable (nouvelle chloration à Cossieux, réfection de la chloration à La Combe et création d'une liaison de communication entre les réservoirs de Vieillard et La Combe). Nous lançons également l'étude de la réhabilitation de la STEP de La Route.

⇒ **Taux des taxes :**

Les bases vont augmenter cette année entre 6 et 7%. Cette décision ne nous appartient pas, c'est l'état qui en décide et cette augmentation est liée à l'inflation.

Pour équilibrer notre budget en fonctionnement, nous avons été contraint de voter en conseil municipal, après beaucoup de discussions, une légère hausse des taxes communales, cette hausse que nous avons voulu la plus modérée possible nous oblige toutefois à puiser dans notre épargne pour équilibrer ce budget.

La taxe d'habitation pour les résidences secondaires passe de 11,86% à 11,83%.

La taxe foncière sur le bâti passe de 26,81 à 27,98

Exemple : Pour une habitation « moyenne », cela représente une augmentation de 20€ du fait de l'augmentation des taux communaux, plus 30€ du fait de l'augmentation des bases. La taxe foncière sur le non bâti passe de 44,57 à 46,64.

⇒ **Rendement du réseau d'eau :**

Nos efforts sur la recherche des fuites ont porté leurs fruits puisque le rendement est passé de 54 % en 2021 à 60.7 % en 2022. Cela signifie que sur 100 L pompés et traités, 39.3 L repartent dans la nature (fuites).

Notre rendement du réseau n'est pas à la hauteur des obligations demandées par la DDT (66%). Nous continuons ces efforts en 2023 bien entendu.

⇒ **PVe :**

Quésako ? Procès Verbal électronique

Depuis le 17 mars, nous sommes inscrits sur le site de l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) de manière à pouvoir dresser des Procès Verbaux électroniquement. Nous verbaliserons principalement les stationnements gênants (trottoir, place handicapée...). Une vigilance sera apportée vers la place de l'hôtel de ville jusqu'à ce que la place derrière la mairie soit terminée.

Les amendes sont envoyées par l'état uniquement par courrier postal (jamais par SMS).

⇒ **Adressage :**

L'article 169 de la LOI 3DS du 21/02/2022 reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse. Le conseil municipal est en charge des dénominations des voies et de leur numérotation. C'est une obligation pour toutes les communes.

Ce travail, actuellement en cours sur notre territoire, est nécessaire afin d'améliorer la géolocalisation et la navigation pour de nombreux organismes tels que les services de secours et de sécurité, les services de distribution de courriers ou de livraison ainsi que les services de fourniture d'énergie ou de télécommunication dans votre secteur d'habitation. La numérotation métrique sera utilisée sur l'ensemble des voies nommées et sera généralisée au maximum sur les anciennes voies.

Des réunions d'information ont eu lieu dans la plupart des quartiers concernés par les changements de nom de rue.

Sur notre commune, plus d'une trentaine de nouvelles voies ont fait l'objet d'une délibération prise en Conseil municipal.

Un courrier précisant votre nouvelle adresse vous sera envoyé en temps utile.

**Inutile d'appeler la mairie tant que vous n'avez pas reçu ce courrier.
Si vous ne le recevez pas, c'est que vous n'êtes pas concernés.**

⇒ **Le Cocon :**

Le centre social Le Cocon vient de voir le jour suite à un diagnostic de territoire et une élaboration participative.

Ce travail a permis de dégager 4 axes d'accompagnement afin de répondre aux besoins ciblés sur le territoire de la communauté de communes Rives de l'Ain- Pays de Cerdon. Pour répondre aux difficultés de mobilité, le centre social sera itinérant pour proposer ses services :

- D'animation et de vie locale
- D'accompagnement des familles
- Des jeunes de 11 à 25 ans
- De l'accès aux droits

Vous pouvez le contacter et/ou adhérer à l'association au 07.48.89.56..65

Par mail : alba.cslecocon@outlook.fr – helene.cslecocon@outlook.com

Permanence et accueil convivial à Jujurieux les 1^{er} et 3^{ème} vendredis après-midi de 14h à 17h30 sur le parking de la pharmacie.

⇒ **Quilles devant épicerie :**

Afin d'éviter le stationnement gênant de véhicules et de préserver une bonne visibilité, les agents des services techniques municipaux ont posé des quilles au croisement de la rue du docteur BOCCARD et la rue venant vers la place de la mairie.

Il est très regrettable de noter que certaines ont déjà été vandalisées. A titre d'information, chaque quille coûte 26 euros à la collectivité, plus le temps de pose.

⇒ **Point sur les travaux :**

• **pont sur la route de Chaux à La Combe**

Fin du renforcement et de la maçonnerie.

Pose des barrières de protection dans l'été (attente de fourniture).

• **La Route**

Fin des travaux sur le réseau d'eau potable (suppression du réservoir-changement de canalisations et création d'une canalisation de distribution) et création d'un réseau d'eaux pluviales.

Travaux d'enfouissement du réseau Enedis.

Prochainement travaux de sécurisation du hameau : création de chicanes aux deux entrées du hameau et peinture contrastée du passage piéton au centre du hameau.

• **place derrière la mairie**

Ça avance bien ! Fin des travaux prévue fin avril.

Une partie du parking en sable chaulé et deux massifs arborés (mis en place en automne) permettront d'éviter trop de chaleur en centre bourg.

Deux places de parking avec recharge électrique de véhicule sont créées pour les résidents qui sont autour de la place et qui n'ont pas la possibilité de se brancher chez eux. Elles seront installées un peu plus tard...

• **la fibre**

Les travaux de génie civil touchent à leur fin. Il en suivra le déploiement des lignes (câbles de distribution), puis le raccordement des maisons.

Encore un peu de patience avant qu'elle arrive chez vous...

⇒ **Nuisances :**

Quelques rappels :

Les propriétaires de chiens doivent tenir leur animal en laisse dans le village et veiller à ce qu'ils n'agressent pas les passants.

Les déjections doivent être ramassées et non pas laissées sur les trottoirs et autres lieux, par respect pour les citoyens de cette commune.

Au printemps les bruits des tondeuses et appareils de bricolage reviennent avec les primevères.

Voici les horaires pour les utiliser :

- les jours ouvrés de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00 ;
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Merci de les respecter.

⇒ **Présentation de Gaëlle**, responsable service technique :

Gaëlle PURON a rejoint la commune de Jujurieux pour y exercer les fonctions de responsable du service technique.

Elle a pris son poste le 1^{er} janvier 2023. Elle vient de Meximieux où elle travaillait depuis une vingtaine d'année, d'abord en tant que saisonnière dans les espaces verts puis en poste à la commune.

Son projet, en rejoignant notre commune, est, tout en changeant de lieu, de retrouver la polyvalence qui mêle la gestion des espaces verts, de la voirie, etc... et tous les aspects de l'encadrement et de la prévention.

Elle encadre aujourd'hui une équipe constituée de 3 agents.

Bienvenue à elle !

⇒ **Fleurissement :**

La saison des plantations approche à grands pas. Nous envisageons la mise en place des fleurs le vendredi 12 mai. Si vous voulez venir nous rejoindre, vous êtes les bienvenus et nous vous donnons rendez-vous à 10 heures ce 12 mai au local technique de la commune.

Les détails de l'organisation vous seront communiqués ultérieurement.

⇒ **Accueil des nouveaux arrivants :**

Il aura lieu le samedi 3 juin à 9h30

Si vous êtes arrivés sur la commune depuis le mois de décembre 2022, vous recevrez une invitation pour partager ce moment convivial

⇒ **La commémoration du 8 mai 1945 se déroulera à 11h30 au monument aux morts.**

Départ du défilé depuis la place d'armes à 11h15.